



Direction de la Police administrative et de la
Sécurité publique

Liège, le 29 JUIL. 2022

Responsable administratif : INGROSSO Stéphanie

Tél: 04/221.83.46

Email: sssp@liege.be

Le Bourgmestre,

**Objet : Abrogation des arrêtés portant interdiction d'accès et confirmation du placement d'un périmètre Immeuble sis boulevard Hector Denis n°42 à 4000 Liège
N/Ref. : SSSP/31308/LL/id**

Vu la Nouvelle loi communale, notamment ses articles 133, alinéa 2, et 135, paragraphe 2 ;

Revu son arrêté de police du 3 septembre 2020 portant interdiction d'accès à l'immeuble sis boulevard Hector Denis, 42 à 4000 Liège ;

Revu son arrêté de police du 10 février 2021 confirmant l'instauration du périmètre de sécurité mis en place le 5 janvier 2021 en limite de propriété devant l'immeuble sis boulevard Hector Denis, 42 à 4000 Liège ;

Vu le rapport de M. Jean LELOTTE, Ingénieur civil Architecte pour la Srl EXPLICITE & ..., du 25 juillet 2022 relatif à l'immeuble sis boulevard Hector Denis, 42 à 4000 Liège ;

Considérant que sur base du rapport susvisé de M. Jean LELOTTE, le Service Sécurité et Salubrité publiques, dans son rapport du 26 juillet 2022, estime que les manquements ayant servi de fondement aux arrêtés de police susvisés ont été résolus et que ceux-ci ne se justifient plus ;

Qu'il convient, par conséquent, de procéder à la levée des arrêtés de police concernés ;

ABROGE l'arrêté du 3 septembre 2020 portant interdiction d'accès à l'immeuble sis boulevard Hector Denis n°42 à 4000 Liège.

ABROGE l'arrêté du 10 février 2021 confirmant l'instauration du périmètre de sécurité en limite de propriété devant l'immeuble sis boulevard Hector Denis, 42 à 4000 Liège.

Article 1

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature. Il est notifié sans préjudice de la responsabilité qui incombe aux personnes concernées de respecter l'ensemble des mesures prescrites par les lois et les règlements en matière de prévention des incendies et des explosions.

Article 2

Un recours contre la présente décision peut être déposé par voie de requête au Conseil d'Etat (rue de la Science 33 à 1040 BRUXELLES) endéans les 60 jours de sa notification et suivant les formes prescrites par les lois coordonnées du 12 janvier 1973 sur le Conseil d'Etat.

Article 3 – Copie du présent arrêté sera adressée,

pour notification, par envoi recommandé :

- à la propriétaire : dont le domicile est établi boulevard Hector
Denis n°42 à 4000 Liège.

pour information et disposition :

- à M. Christian TESSON, Premier Commissaire Divisionnaire de Police - Direction Proximité et Budget.

pour information :

- au Département de l'Urbanisme.
- au Département des Finances.
- au Département des Travaux - Gestion de l'Espace public.
- au Département des Services Sociaux.
- à la Zone de secours Liège 2 IILE-SRI par mail à prevention@iile.be.
- à la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux, rue du Canal de l'Ourthe, 8 à 4031 Liège par mail à info@cile.be.
- à la S.A. RESA Services, rue Louvrex, 95 à 4000 Liège par mail à info@resa.be.

Le Bourgmestre

Willy DEMEYER